



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 janvier 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la lettre du Président du Conseil de sécurité en date du 21 décembre 2007 (S/2007/754), par laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les six mois de l'exécution du mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Il couvre la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008 et tient compte des recommandations faites dans deux de mes rapports au Conseil, celui du 13 mars 2007 sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest (S/2007/143) et celui du 30 juin 2008 sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2008/426). Il porte essentiellement sur l'évolution des questions intersectorielles et transfrontières dans la sous-région et sur les activités entreprises par le Bureau pour mieux faire comprendre les nouvelles menaces et les nouveaux défis, promouvoir les consultations et les synergies au niveau sous-régional, assurer la liaison avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'aider à promouvoir la paix et la stabilité.

II. Évolution récente des questions transfrontières

2. Dans mon rapport précédent (S/2008/426), j'ai indiqué que des progrès significatifs avaient été réalisés dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest mais que les problèmes qui subsistaient risquaient de compromettre ces avancées. La situation reste précaire, les causes de conflit n'ayant toujours pas été attaquées de manière efficace et durable dans plusieurs pays de la région. Aux problèmes connus que sont le chômage des jeunes, l'insécurité alimentaire et l'urbanisation rapide, ainsi que la corruption, les migrations irrégulières, la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants et la prolifération des armes légères et de petit calibre, se sont ajoutés les effets néfastes de la crise financière et alimentaire mondiale sur la sous-région. Pendant la saison des pluies, en 2008, l'Afrique de l'Ouest a également été touchée par de graves inondations qui ont fait des centaines de morts et causé d'importants dégâts à l'infrastructure, aux biens et aux récoltes dans plusieurs pays. De plus, le fléau des coups d'État a fait sa réapparition, comme en témoignent le changement inconstitutionnel de gouvernement en Mauritanie en août, l'attaque à main armée contre la résidence de M. João Bernardo Vieira, Président de la Guinée-Bissau, le 23 novembre et la



tentative de prise de pouvoir d'un groupe d'officiers en Guinée après la mort du Président Lansana Conté le 23 décembre.

A. La sécurité alimentaire et les effets de la crise financière mondiale

3. Bien que les prix alimentaires mondiaux aient diminué après les fortes hausses enregistrées ces derniers mois et que les récoltes aient été bonnes dans l'ensemble, dans toute l'Afrique de l'Ouest, le prix des principales céréales reste sensiblement plus élevé que la moyenne à long terme. Ce problème est particulièrement aigu dans les zones urbaines et dans les pays importateurs nets de produits alimentaires. Dans les régions dépendant fortement du marché – c'est-à-dire où plus de la moitié des denrées alimentaires proviennent du marché – l'augmentation rapide des prix alimentaires mondiaux peut provoquer une diminution des dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, à la formation de revenu et au maintien des moyens de subsistance.

4. Durant la période considérée, la sous-région est restée durement touchée par la crise alimentaire. Ne pouvant se payer les denrées disponibles, une grande partie de la population a dû réduire sa consommation ou se priver de certains aliments. On craint toujours que les plus pauvres restent particulièrement vulnérables étant donné qu'ils ont de moins en moins de moyens de faire face à la crise. Les Gouvernements de l'Afrique de l'Ouest doivent donc continuer d'encourager la production agricole et les pays donateurs continuer d'honorer les engagements qu'ils ont pris d'accroître les investissements et l'aide dans ce secteur afin d'éviter que l'insécurité alimentaire ne nuise à la cohésion et à la stabilité sociales.

5. La crise financière mondiale et la crainte d'une récession mondiale ont suscité de nouvelles inquiétudes, étant donné les effets qu'elles pourraient avoir sur les économies africaines et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que la baisse récente des prix pétroliers ait dans une certaine mesure allégé les contraintes macroéconomiques et budgétaires pesant sur la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, la crise a provoqué par son caractère plus général la chute du prix des exportations des produits primaires, ce qui a affecté les termes de l'échange, les recettes de l'État, la situation macroéconomique générale et les revenus des ménages dans les pays dont l'économie dépend fortement des cultures d'exportation.

6. À cause de la crise du crédit, l'Afrique de l'Ouest risque aussi de devoir faire face à une diminution de l'investissement étranger direct et des envois de fonds de l'étranger. Malgré les assurances de quelques-uns des principaux donateurs, certains craignent que la crise financière persistante ne provoque une diminution de l'aide publique au développement. La baisse des recettes et le ralentissement de la croissance économique pourraient réduire à néant les modestes progrès enregistrés ces dernières années dans la lutte contre la pauvreté et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et d'accroître les risques d'instabilité dans une sous-région où certains pays sont fragiles ou ne sont que récemment sortis d'un conflit.

B. Trafic de stupéfiants et criminalité transnationale organisée

7. La criminalité transnationale organisée et en particulier le trafic de stupéfiants sont une source croissante de préoccupation dans la sous-région. Plusieurs pays ont signalé d'importantes saisies de stupéfiants (cocaïne et cannabis), des atterrissages non autorisés très probablement liés au trafic de stupéfiants et des arrestations de Latino-américains, d'Africains de l'Ouest et d'Européens impliqués dans ce trafic. Au Libéria, la police nationale et la police de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ont mené une vaste opération qui a abouti à la destruction de plus de 400 000 plants de cannabis.

8. Un point positif est que les Gouvernements de l'Afrique de l'Ouest sont en train de renforcer leurs capacités pour faire face à ce problème au niveau national et au niveau sous-régional. Les autorités et l'opinion publique, de plus en plus hostiles au trafic de stupéfiants et à la criminalité transnationale organisée, s'efforcent de s'y attaquer de manière constructive. Par exemple, la pénétration de l'argent de la drogue dans la vie politique est devenue une des questions principales dans certaines campagnes électorales de la sous-région. Il faut toutefois continuer de sensibiliser les dirigeants de tous niveaux aux effets néfastes que le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée ont sur la gouvernance et la sécurité.

C. Élections et gouvernance

9. Comme je l'ai dit dans mon précédent rapport, les élections en Afrique de l'Ouest restent des processus potentiellement déstabilisants qui peuvent provoquer des actes de violence politique, des perturbations économiques et des luttes sociales dans les sociétés fragiles. Pendant la période considérée, des incidents et des tensions liés aux élections ont été signalés dans toute la sous-région et certaines élections ont dû être reportées pour diverses raisons, notamment des problèmes de logistique et de sécurité. Cependant, des élections y ont également été menées à bien sans anicroche.

10. Le coup d'État militaire du 6 août contre le Président mauritanien démocratiquement élu Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdellahi est un revers pour la démocratie de ce pays et pour la sous-région, qui avait fait des progrès notables dans la consolidation de la gouvernance démocratique. Cet événement préoccupant a été condamné par la communauté internationale, qui avait appuyé activement les efforts déployés pendant deux ans pour rétablir en Mauritanie un gouvernement démocratique après le coup d'État de 2005.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

11. Pendant la période considérée, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a mené une série d'activités visant à renforcer la capacité des organisations sous-régionales et en particulier de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que la collaboration avec celles-ci. La création et le renforcement de synergies entre les entités des Nations Unies présentes dans la sous-région et la collaboration face aux problèmes transfrontières touchant la paix et la sécurité étaient aussi parmi ses priorités. En outre, mon Représentant spécial pour

l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit, a continué d'appuyer les activités de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, dont il assure la présidence.

A. Collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les autres organisations de la sous-région

12. Le Bureau a continué de concentrer ses efforts sur le renforcement de son partenariat stratégique avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), principale organisation chargée de promouvoir l'intégration et la stabilité dans la sous-région. Lors de ses visites à Ouagadougou les 1^{er} et 2 août et le 22 octobre, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Président de la CEDEAO, Blaise Compaoré, au sujet des mesures qui pourraient être prises pour aider les États fragiles et la CEDEAO à s'attaquer à des problèmes liés à l'insécurité alimentaire, au trafic de stupéfiants, à la criminalité organisée et aux élections. Il a également participé à la réunion du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO tenue à Ouagadougou le 2 décembre et au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, qui a eu lieu à Abuja le 19 décembre.

13. Dans le cadre de la stratégie consistant à s'attaquer de manière coordonnée aux nouvelles menaces, mon Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEDEAO, Mohamed Ibn Chambas, ont effectué ensemble des visites de travail et des missions de bons offices dans la sous-région. Ils se sont rendus en Guinée les 7 et 8 juillet pour examiner les moyens d'aider le pays à rétablir la stabilité à la suite des troubles politiques récents, s'intéressant en particulier au processus électoral, à la réforme du secteur de la sécurité, aux problèmes de gouvernance et à ceux posés par le trafic de stupéfiants. En compagnie du Ministre de la coopération régionale du Burkina Faso, qui représentait le Président de la CEDEAO, ils ont aussi mené une mission conjointe en Guinée-Bissau le 25 novembre pour appuyer les efforts que mon Représentant dans ce pays, Shola Omoregie, et la CEDEAO ont fait pour contribuer à rétablir l'ordre après l'attaque du 23 novembre contre la résidence du Président Vieira à Bissau.

14. En outre, le Bureau a établi une solide collaboration avec la CEDEAO et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour faire face à la menace croissante de la criminalité transfrontière et du trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest. Les trois organismes ont préparé et organisé ensemble la Conférence ministérielle sur le trafic de stupéfiants et la menace qu'il représente pour la sécurité de l'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue les 28 et 29 octobre à Praia.

15. Dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, le Bureau a participé aux consultations organisées les 21 et 22 juillet par le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre en collaboration avec le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix et le Réseau des femmes africaines pour la paix et la sécurité en vue d'établir le cahier des charges d'un manuel de formation à la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans les opérations de paix multidimensionnelles en Afrique de l'Ouest. Il a également participé à une réunion d'experts, organisée à Dakar du 7 au 9 octobre, où il a aidé le système d'alerte rapide de la CEDEAO à concevoir un forum en ligne qui permettra aux principaux intervenants de la sous-région, notamment aux experts de la politique et des droits de l'homme, d'échanger des informations. Il était aussi

représenté à la vingt-troisième réunion du Comité des chefs d'état-major de la CEDEAO du 29 au 31 octobre à Conakry, où il a participé à la planification des exercices et des activités à venir de la brigade en attente de la CEDEAO.

16. Le Bureau a en outre encouragé la CEDEAO à participer aux manifestations qu'il organisait, notamment à la réunion d'experts préparant la création d'un groupe de travail sous-régional sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenu à Dakar le 28 juillet, et à l'atelier régional sur le rôle des institutions de sécurité pendant les processus électoraux, qui s'est tenu à Conakry du 24 au 26 novembre. Il a invité le Président de la Commission de la CEDEAO à présenter un exposé à sa réunion trimestrielle des chefs des agences régionales des Nations Unies basées à Dakar, le 27 octobre, laquelle a donné lieu à une discussion fructueuse sur les questions de sécurité touchant la sous-région. Il a souligné les avantages que pouvaient présenter une collaboration étroite entre la CEDEAO et l'ONU, notamment pour ce qui est de l'appui au Cadre stratégique de prévention des conflits et à la force en attente de la CEDEAO.

17. Comme je l'ai recommandé dans mon rapport précédent, le Bureau a continué de renforcer ses partenariats avec les principaux autres organismes régionaux et à les aider à promouvoir la paix et la stabilité. Le Secrétaire général de l'Union du fleuve Mano, Abraham Bouré, est venu au Bureau le 16 septembre pour continuer de discuter du renforcement de la collaboration entre l'Union et l'ONU en vue d'appuyer les efforts de stabilisation du bassin du fleuve Mano (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone) et de renforcer les capacités institutionnelles de l'Union. M. Bouré et mon Représentant spécial ont souligné qu'il fallait rechercher des domaines de collaboration sur les questions cruciales pour la sécurité, telles que le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants, le trafic des armes légères et de petit calibre et la réforme du secteur de la sécurité. Afin d'améliorer les synergies entre l'Union et l'ONU et d'appuyer la revitalisation de l'Union, le Bureau a également facilité une réunion entre le Secrétaire général de celle-ci et les chefs des organismes régionaux des Nations Unies basés à Dakar, le 17 septembre. Mon Représentant spécial a poursuivi ses consultations avec les responsables de l'Union lorsqu'il s'est rendu avec mon Représentant spécial pour le Libéria et mon Représentant exécutif en Sierra Leone au Sommet de l'Union qui s'est tenu à Freetown le 10 novembre.

18. Le Bureau s'attache aussi à renforcer sa collaboration avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, notamment dans le cadre d'initiatives menées pour résoudre les problèmes causés par la crise alimentaire dans la région.

19. En application de son mandat, selon lequel il doit accroître l'appui international aux efforts de stabilisation de la région, le Bureau a établi des contacts avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et la Commission économique pour l'Afrique durant la période considérée. Il a aussi participé aux réunions du Groupe de contact international pour le bassin du Mano et du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau le 23 septembre à New York et à la quatorzième réunion de la troïka ministérielle de l'Union européenne et de la CEDEAO à Ouagadougou le 23 octobre, au cours de laquelle mon Représentant spécial a encouragé l'Union européenne à continuer de soutenir la CEDEAO et les pays

d’Afrique de l’Ouest malgré la crise financière persistante. Lors des pourparlers qui ont suivi avec les responsables de l’Union européenne, il a été question de la nécessité de réactiver le cadre d’action pour la paix et la sécurité créé par la CEDEAO le Bureau et Union européenne.

B. Coopération entre les organismes des Nations Unies

20. Le Bureau a continué de travailler activement au renforcement des liens entre les institutions du système des Nations Unies dans la sous-région. Le 10 juillet et le 6 octobre, il a organisé deux réunions, désormais trimestrielles, d’échange d’informations et de coordination des chefs des organismes des Nations Unies basés à Dakar, destinées à l’examen de questions d’intérêt commun. Trois réunions spéciales des chefs des bureaux régionaux de l’ONU ont aussi été organisées pour discuter de la situation en Mauritanie, en collaboration avec l’Union du fleuve Mano et en partenariat avec la CEDEAO.

21. Le 11 décembre, le Bureau a organisé une séance de réflexion avec les chefs des bureaux régionaux et les coordonnateurs résidents de la sous-région afin de déterminer qu’elles étaient les grandes questions d’intérêt commun, de promouvoir une approche stratégique et des synergies et renforcer la collaboration entre les entités des Nations Unies. Les participants ont discuté de la meilleure manière de coordonner leurs efforts et de renforcer la collaboration entre eux et avec le Bureau, en particulier dans les domaines de la prévention des crises et de la consolidation de la paix. Ils ont identifié des domaines d’intérêt commun où ils pourraient travailler plus efficacement en étant unis dans l’action.

22. Mon Représentant spécial a consulté régulièrement les représentants des États membres du Conseil de sécurité lorsqu’il se rendait dans la sous-région. Il a aussi organisé avec les chefs des missions diplomatiques de ces États à Dakar, le 31 juillet et le 1^{er} décembre, deux réunions au cours desquelles les participants ont procédé à un échange de vues sur les problèmes transfrontières de la région et sur le rôle joué par le Bureau, qui facilite la collaboration entre les entités des Nations Unies.

23. Le Bureau a continué de convoquer régulièrement des réunions des chefs des missions de paix des Nations Unies en Afrique de l’Ouest pour procéder à un échange de vues sur l’évolution de la situation dans leurs domaines de responsabilité respectifs et évaluer les problèmes qui subsistent en matière de consolidation de la paix, de la stabilité et du processus démocratique. Les recommandations de la quatorzième réunion qui s’est tenue les 25 et 26 août au Bureau d’appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, portaient principalement sur le renforcement des échanges d’informations et des activités conjointes. Les participants à la réunion ont aussi réaffirmé le rôle de premier plan joué par la CEDEAO dans la promotion de la stabilité de l’Afrique de l’Ouest et plaidé en faveur du renforcement du partenariat entre la CEDEAO et l’ONU. La réunion a été précédée par une conférence intermissions des commandants des forces des Nations Unies et des conseillers militaires, tenue à Monrovia le 21 août.

C. Gouvernance

Élections et réforme du secteur de la sécurité

24. Suivant la recommandation que j'avais formulée dans mon précédent rapport, selon laquelle le Bureau devrait s'employer plus activement à renforcer les capacités des États de la région et de leurs institutions dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit et la bonne gouvernance, le Bureau a organisé à Conakry du 24 au 26 novembre un atelier sur le rôle des institutions de sécurité pendant les élections. Cet atelier visait à souligner l'importance de la réforme du secteur de la sécurité dans la consolidation de la paix et à renforcer l'état de préparation des institutions chargées du maintien de l'ordre pendant les élections afin que celles-ci se déroulent de manière pacifique, transparente et crédible.

25. Ont participé à l'atelier des experts de la sécurité et des élections provenant de pays d'Afrique de l'Ouest, de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'Organisation internationale de la Francophonie, d'organisations de la société civile et de l'ONU (Département des affaires politiques, Département des opérations de maintien de la paix, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, Mission des Nations Unies au Libéria, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et équipe de pays des Nations Unies). Se fondant sur des présentations d'experts et des études de cas, les participants ont procédé à un échange de vues et de données d'expérience sur les processus électoraux, le rôle des États et des institutions régionales et les questions touchant la réforme du secteur de la sécurité, telles que la professionnalisation des institutions de sécurité. Le Bureau a l'intention de publier et de diffuser les résultats des travaux pour déclencher des activités de suivi au sein des Nations Unies, de la CEDEAO, de l'Union africaine, d'autres organisations internationales, ainsi que de la société civile.

Le coup d'État en Mauritanie

26. À la suite du renversement inconstitutionnel du gouvernement du Président mauritanien, survenu le 6 août, mon Représentant spécial a effectué deux missions dans ce pays, une les 9 et 10 août et l'autre les 26 et 27 août. Il a rencontré les principaux acteurs de la crise et rappelé la position de l'ONU sur la situation, exprimée dans ma déclaration du 6 août et dans la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 19 août (S/PRST/2008/30), par lesquelles nous avons condamné le coup d'État et réaffirmé que le Conseil s'opposait radicalement à tout changement de gouvernement par des moyens anticonstitutionnels.

27. Après la décision adoptée le 22 septembre à New York lors de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, par laquelle celui-ci exige que l'ordre constitutionnel soit rétabli et le Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdellahi réintégré inconditionnellement dans ses fonctions le 6 octobre 2008 au plus tard, et se dit prêt à prendre des mesures plus fermes pour isoler les putschistes, mon Représentant spécial a encouragé le Haut Conseil d'État créé par le chef des putschistes à engager un dialogue constructif avec la communauté internationale et en particulier avec l'Union africaine. Il a aussi représenté l'ONU à une série de réunions de consultation organisées par l'Union africaine le 4 septembre et les 10 et 21 novembre à Addis-Abeba, rassemblant les principales organisations intergouvernementales qui s'efforcent de faciliter le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Mauritanie.

28. Les participants à la réunion du 21 novembre ont à nouveau demandé que le Président Ould Cheikh Abdellahi soit libéré inconditionnellement et qu'il participe en tant que Président à la recherche d'une solution politique. Par la suite, une délégation menée par l'Union africaine s'est rendue les 6 et 7 décembre en Mauritanie, où elle a rencontré le général Abdel Aziz, chef du Haut Conseil d'État, et le Président Ould Cheikh Abdellahi. La mission n'a constaté aucun progrès en vue du règlement de la crise. Au cours de la visite, le général Abdel Aziz a promis que le Président Ould Cheikh Abdellahi serait libéré avant la fin de l'année. Les participants de la quatrième réunion de coordination qui a eu lieu à Bruxelles le 12 décembre, ont pris note de l'intention du général Abdel Aziz de libérer le Président Ould Cheikh Abdellahi, soulignant que cette mesure ne serait considérée que comme un premier pas dans la recherche d'une solution viable.

29. Dans une déclaration prononcée en mon nom le 21 décembre, je me suis félicité de la fin de l'assignation à domicile du Président Ould Cheikh Abdellahi et de la levée des autres restrictions dont il était l'objet depuis le coup d'État. J'ai demandé à nouveau que l'ordre constitutionnel soit rétabli rapidement en Mauritanie dans l'intérêt de la paix et du respect de l'état de droit. Mon Représentant spécial a insisté sur ce message lors de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui s'est tenue à Addis-Abeba le 22 décembre 2008. Tout en prenant note de la libération du Président Ould Cheikh Abdellahi, le Conseil a considéré que celle-ci ne répondait que partiellement aux exigences de la communauté internationale, puisqu'elle ne s'accompagnait pas d'un rétablissement de l'ordre constitutionnel. Il a donc décidé que si l'ordre constitutionnel n'était pas rétabli le 5 février 2009 au plus tard, il prendrait des mesures contre la junte, notamment des sanctions ciblées, et saisirait le Conseil de sécurité.

D. Questions transfrontières

Trafic de stupéfiants et crime organisé

30. Au cours de la période considérée, le Bureau a continué, avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la CEDEAO, d'accorder une attention particulière au problème du trafic de stupéfiants et de la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest, en insistant sur la nécessité d'adopter une approche régionale face à ces fléaux. Lors d'une réunion tenue le 9 juillet à Abuja, le Bureau, l'ONUDC et la CEDEAO ont décidé que la conférence ministérielle de la CEDEAO, qui se tiendrait les 28 et 29 octobre à Praia, s'attaquerait à la question du trafic de stupéfiants en tant que menace contre la sécurité sous-régionale.

31. La Déclaration politique et le Plan d'action régional adoptés par la conférence ministérielle, puis approuvés au Sommet de la CEDEAO tenu le 19 décembre à Abuja, ont jeté les bases d'un engagement politique ferme et d'un cadre de coopération détaillé en vue de lutter contre le trafic de stupéfiants et le crime organisé en Afrique de l'Ouest. La Déclaration politique demande au Conseil de sécurité et à l'Union africaine d'aider la sous-région et invite la Commission de la CEDEAO à élaborer un mécanisme juridiquement contraignant concernant le trafic de stupéfiants et le crime organisé. Le Plan d'action comporte notamment les axes prioritaires suivants : mobiliser les volontés politiques et le financement à l'échelon national, assurer l'application effective des lois et favoriser la coopération nationale

et régionale, adopter un cadre juridique permettant la mise en place d'un système de justice pénale efficace, faire face aux menaces nouvelles liées à la toxicomanie croissante et aux problèmes de santé qui y sont associés, et collecter des données fiables pour mesurer l'ampleur des problèmes de trafic et de consommation de stupéfiants dans la sous-région. Le Bureau est un partenaire d'exécution privilégié de la CEDEAO dans ces domaines prioritaires.

32. Je me félicite des résultats de la conférence ministérielle de Praia et j'encourage les pays de la sous-région à s'engager résolument dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action régional qu'ils ont adoptés, avec l'appui du Bureau, de l'ONUDC et de l'ensemble du système des Nations Unies. Je réitère l'appel que j'ai lancé lors de la conférence de Praia, demandant à la communauté internationale d'aider la sous-région à faire face aux problèmes redoutables que pose le trafic de stupéfiants. À cet égard, je tiens à souligner qu'il importe au plus haut point de renforcer les capacités des pays de la sous-région et de mobiliser des ressources pour les aider à contrer cette menace aux niveaux national et transnational.

Région du Sahel

33. Le Bureau a continué de suivre de près l'évolution de la situation dans la région du Sahel, en particulier l'avancée des processus de médiation concernant la rébellion du nord du Mali et la situation au Niger. Les 23 et 24 octobre, mon Représentant spécial s'est rendu au Mali afin de s'entretenir, avec le Président Amadou Toumani Touré et d'autres hauts responsables gouvernementaux, des conditions de sécurité dans la région de Kidal et de la préparation d'une conférence régionale sur la sécurité et le développement au Sahel. Une réunion ministérielle de tous les pays concernés a été organisée à Bamako le 11 novembre pour préparer le prochain sommet. Des recommandations ont été formulées concernant la lutte contre le terrorisme et la coopération régionale transfrontière en matière de sécurité, notamment l'organisation de patrouilles conjointes et l'échange d'informations. Les consultations se poursuivent concernant la date du sommet, qui devrait voir l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action pour la paix, la sécurité et le développement.

Région du fleuve Mano

34. Les pays du bassin du fleuve Mano méritent que l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale s'y intéressent de très près car ils doivent faire face à des problèmes transfrontières communs et aux mêmes difficultés d'après conflit, notamment la prolifération des armes légères et de petit calibre, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, l'insécurité alimentaire et le chômage des jeunes. En collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les missions de paix, le Bureau s'emploiera à mobiliser un appui pour des projets favorisant la coopération transfrontière entre ces pays. Le Bureau s'intéresse en particulier à la situation fragile qui règne en Guinée et s'est joint aux efforts visant à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections législatives dans le pays.

35. À la suite du décès du Président guinéen Conté le 22 décembre et des tensions créées par la tentative de prise du pouvoir d'un groupe d'officiers, j'ai souligné, dans une déclaration publiée le 23 décembre, que la passation des pouvoirs devait se

faire de manière pacifique et démocratique, conformément à la Constitution. Depuis lors, l'ONU a continué de suivre de près l'évolution de la situation dans le pays, en liaison avec la CEDEAO et l'Union africaine, afin de favoriser une transition sans heurt en Guinée, qui a joué par le passé un rôle essentiel en accueillant des réfugiés qui fuyaient les conflits dans d'autres pays du bassin du fleuve Mano. C'est dans cet esprit que mon Représentant spécial s'est rendu à Conakry le 3 janvier pour insister auprès des acteurs nationaux et de nos partenaires sur la nécessité de rétablir rapidement l'ordre constitutionnel. L'ONU continuera d'appuyer ces efforts et d'y participer.

Chômage des jeunes

36. Le Bureau continue d'héberger le bureau pour l'Afrique de l'Ouest du Réseau pour l'emploi des jeunes, un organisme créé en 2006 par l'ONU, l'Organisation internationale du Travail et la Banque mondiale pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre le chômage des jeunes. Dans le cadre des efforts qu'il continue de déployer pour faire mieux comprendre la menace que le chômage des jeunes constitue pour la sécurité en Afrique de l'Ouest, et dans le prolongement de son rapport d'août 2006 sur le chômage de jeunes et l'insécurité en Afrique de l'Ouest, le Bureau a demandé au Réseau d'apporter son concours à la mise au point d'un plan d'action conjoint.

Droits de l'homme et égalité des sexes

37. Conformément à son mandat et aux recommandations pertinentes du Conseil de sécurité, le Bureau continue de promouvoir et de faciliter une approche harmonisée et intégrée des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans la sous-région. Des progrès ont été réalisés dans la création d'un groupe de travail chargé de coordonner et renforcer, à l'échelon sous-régional, l'application de la résolution 1325 (2008) du Conseil. Le 28 juillet, le Bureau a organisé une réunion des représentants des organismes régionaux des Nations Unies, de la CEDEAO, de la société civile ouest-africaine et d'organisations non gouvernementales internationales pour constituer le comité directeur de ce groupe de travail, arrêter son mandat et finaliser son plan d'action, l'objectif étant d'achever le processus au début de l'année 2009.

38. Le Bureau a également renforcé sa coopération avec d'autres partenaires, notamment le secrétariat exécutif du Forum de la société civile de l'Afrique de l'Ouest, en vue de formuler une stratégie sous-régionale en matière de droits de l'homme. La CEDEAO et le Bureau coordonnent ensemble cette initiative. Le Bureau a participé à la réunion consultative organisée à Dakar le 3 novembre par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, lors de laquelle les chefs des sections des droits de l'homme présents dans les différents pays, et les responsables des composantes droits de l'homme des missions de paix des Nations Unies de la sous-région, ont élaboré des méthodes de travail harmonisées, défini des objectifs communs et précisé le rôle du Bureau régional dans la promotion des droits de l'homme en Afrique de l'Ouest.

Sécurité alimentaire et questions humanitaires

39. Le Bureau a continué de jouer un rôle de sensibilisation auprès de la CEDEAO et des dirigeants ouest-africains en insistant sur la nécessité d'agir avec

détermination pour assurer la sécurité alimentaire. Il a encouragé et appuyé l'initiative de la CEDEAO visant à assurer le suivi du plan d'action adopté à la réunion ministérielle sur la crise alimentaire, tenue à Abuja en mai 2008. Le Bureau a également continué d'appeler l'attention des partenaires de développement sur la menace que l'insécurité alimentaire constitue pour la stabilité de la sous-région.

40. Sur la recommandation du Bureau, les organismes des Nations Unies basés à Dakar ont décidé de faire de la sécurité alimentaire un point permanent à l'ordre du jour des réunions de coordination organisées par le Bureau. À l'invitation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau a participé aux consultations sur la procédure d'appel global pour l'Afrique de l'Ouest, tenues les 10 et 11 septembre à Dakar, et dont le but était de contribuer à formuler des priorités à court terme pour les activités humanitaires et leur financement en 2009, en insistant tout particulièrement sur les mesures à prendre pour faire face à la crise alimentaire dans la sous-région. Il a également participé au séminaire régional organisé le 13 novembre à Dakar par le Programme alimentaire mondial. La question de la sécurité alimentaire a aussi été abordée à la réunion tenue le 26 novembre par l'Équipe de directeurs régionaux, qui a choisi le thème de la sécurité alimentaire et la protection sociale des pauvres comme principe de base de son cadre opérationnel visant à appuyer les priorités nationales par l'intermédiaire du réseau d'équipes de pays des Nations Unies. Lors de ces réunions, on a salué les efforts déployés par le Bureau pour engager les organismes des Nations Unies à réagir à la menace que l'insécurité alimentaire fait peser sur la paix en Afrique de l'Ouest et pour faire connaître les préoccupations de la communauté humanitaire aux autorités politiques appropriées.

E. Appui à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

41. En sa qualité de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN), mon Représentant spécial a continué d'apporter son concours au processus de délimitation et de démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria, ainsi qu'aux activités connexes. En liaison avec le Président de la Commission de suivi sur la péninsule de Bakassi, Kieran Prendergast, et des représentants des deux pays, il a déployé des efforts soutenus pour veiller à ce que le transfert de l'autorité du Nigéria au Cameroun dans la péninsule de Bakassi se fasse sans heurt et de manière pacifique. Ce processus s'est conclu par une cérémonie de transfert final le 14 août à Calabar (Nigéria). Dans un message lu en mon nom à cette occasion par le Président de la Commission de suivi, j'ai félicité le Cameroun et le Nigéria d'avoir mené à bien, de manière pacifique, le processus de transfert. Je leur ai également assuré que l'ONU continuerait d'appuyer les efforts qu'ils déploient ensemble pour achever la démarcation de leur frontière terrestre, favoriser la coopération transfrontière et travailler avec les populations locales pour offrir un avenir stable et prospère aux générations à venir.

42. Depuis lors, aux réunions de la CMCN à Yaoundé les 9 et 10 octobre, et de la Commission de suivi à Genève le 15 décembre, on a continué de s'efforcer d'accélérer le processus de démarcation, de promouvoir des mesures de confiance entre les deux pays et de répondre aux besoins des populations concernées.

43. Conformément à son mandat, le Bureau a continué d'assister les équipes de démarcation et d'observateurs civils de la CMCN dans les domaines des ressources

humaines, de la logistique et de l'administration. Il a également aidé la Commission de suivi à surveiller les opérations de retrait et le transfert de l'autorité dans la péninsule de Bakassi.

IV. Observations et recommandations

44. Dans mon précédent rapport, j'appelais l'attention sur les progrès accomplis vers la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest, en particulier dans les domaines du rétablissement de la paix et du relèvement après les conflits. Néanmoins, j'évoquais également les défis que posait l'évolution de la situation socioéconomique et politique et des conditions de sécurité, qui risquait d'avoir des effets déstabilisateurs sur la sous-région et méritait que le système des Nations Unies et la communauté internationale y consacrent des efforts et une attention soutenus. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a contribué activement aux efforts déployés pour relever ces défis, tout en favorisant une collaboration plus étroite entre les entités des Nations Unies présentes dans la sous-région, ainsi que le renforcement des partenariats entre le système des Nations Unies et les organisations sous-régionales et autres présentes en Afrique de l'Ouest, notamment, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine et l'Union européenne. J'encourage le Bureau à continuer de travailler en étroite coopération avec les autres organisations et institutions internationales en vue de promouvoir la coordination de l'action menée dans la sous-région.

45. Au cours des six prochains mois, le Bureau continuera d'adopter une démarche qui a déjà porté ses fruits. Mon Représentant spécial continuera de contribuer aux efforts de médiation et aux missions de bons offices dans la sous-région, en accordant une attention particulière aux initiatives menées conjointement par la CEDEAO et d'autres organisations régionales en faveur de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

46. Sur le plan de la sécurité en Afrique de l'Ouest, on retiendra les domaines prioritaires suivants : sécurité alimentaire et conséquences de la crise financière mondiale; problèmes électoraux; réforme du secteur de la sécurité et état de droit; droits de l'homme et justice transitionnelle; application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) sur les femmes, la paix et la sécurité.

47. Le Bureau devrait plus que jamais appeler l'attention sur les liens entre lutte contre le trafic de stupéfiants et paix et sécurité en Afrique de l'Ouest et sur la nécessité de prendre des mesures énergiques pour s'attaquer au problème de la drogue dans la région. La coopération étroite établie dans ce domaine entre le Bureau, l'ONUSD et la CEDEAO devrait également être renforcée. Concrètement, le Bureau, en étroite collaboration avec les spécialistes techniques de l'ONUSD, devrait jouer un rôle de chef de file dans la coordination des efforts déployés par le système des Nations Unies pour mettre en œuvre le Plan d'action de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de stupéfiants, adopté à Abuja le 19 décembre, au lendemain de la conférence de Praia, tenue les 28 et 29 octobre. À cette fin, j'ai l'intention de déployer, début 2009, une mission d'évaluation technique, chargée d'examiner les possibilités et les besoins d'un appui renforcé à la CEDEAO et à la sous-région dans ce domaine, en s'intéressant en particulier au renforcement des capacités en matière de sécurité, de maintien de l'ordre et aux institutions judiciaires qui participent à la lutte contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest.

48. Le Bureau devrait également continuer d'aider le Cameroun et le Nigéria, dans le cadre général de l'application de l'arrêt rendu en octobre 2002 par la Cour internationale de Justice, afin de renforcer encore la confiance de part et d'autre de la frontière entre ces deux pays et de s'attaquer de concert aux nouveaux défis qui pèsent sur la sécurité et le développement socioéconomique de la région.

49. En conclusion, je tiens à remercier les gouvernements des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que la CEDEAO et les autres institutions régionales, pour leur appui. Je voudrais aussi remercier les entités du système des Nations Unies présentes dans la sous-région, notamment les chefs des missions de maintien de la paix, des bureaux régionaux et des équipes de pays, et les autres partenaires sous-régionaux et internationaux pour leur coopération. Enfin, je remercie mon Représentant spécial, Saïd Djinnit, et le personnel du Bureau et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour leur contribution aux efforts déployés en faveur d'une paix et d'une sécurité durables dans la sous-région.
